

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE



Date arrêté : Fin mars 2025

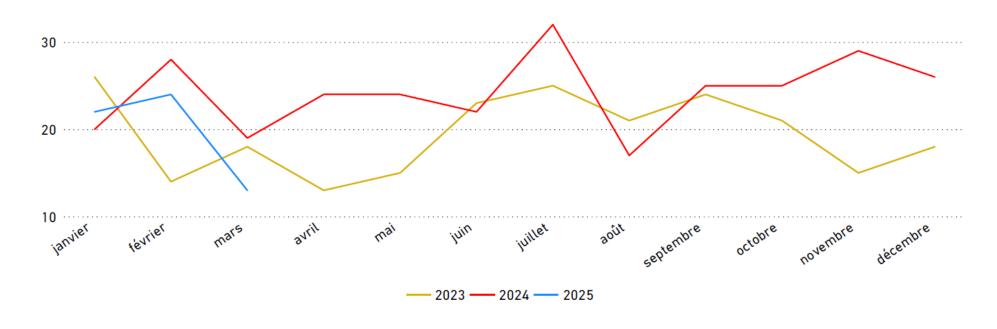


Dépôts de dossiers de surendettement



	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
Indicateur	mars. 2025	janv. à mars. 2025	avr. 2024 à mars. 2025	mars. 2024	janv. à mars 2024	avr. 2023 à mars. 2024
Nombre de dossiers déposés	13	59	283	-31,6 %	-11,9 %	16,9 %

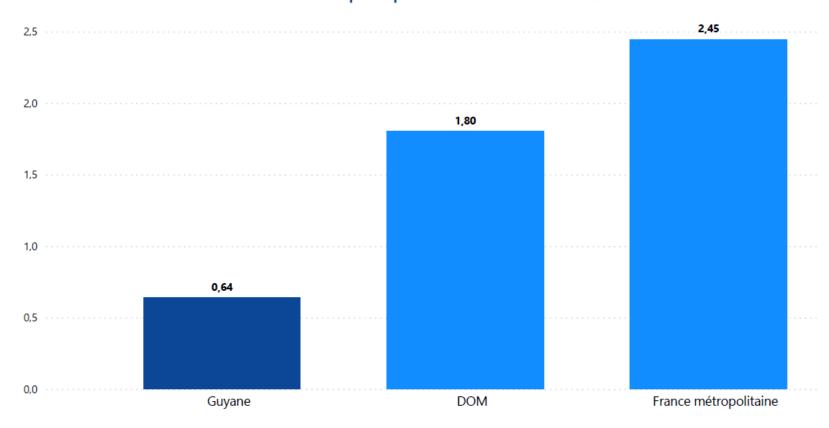
Nombre de dépôts mensuels de dossiers de surendettement (Guyane)



Dépôts de dossiers de surendettement



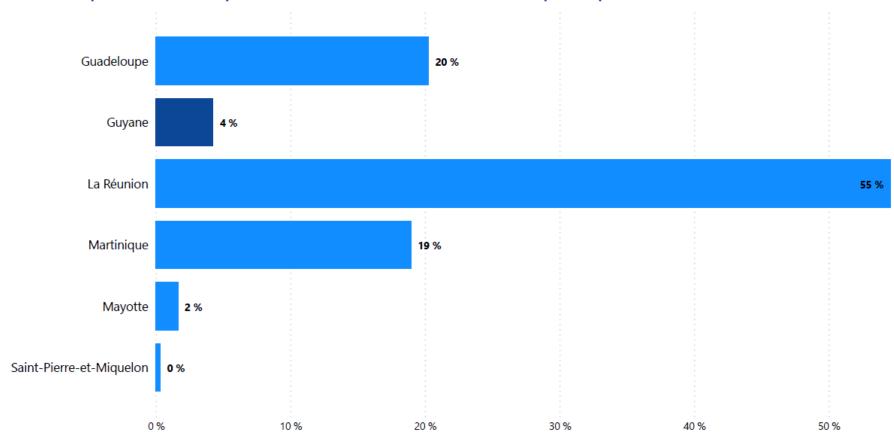
Nombre de dépôts pour 10 000 habitants (mars 2025)



Dépôts de dossiers de surendettement



Répartition des dépôts de dossiers de surendettement par département en DOM (mars 2025)

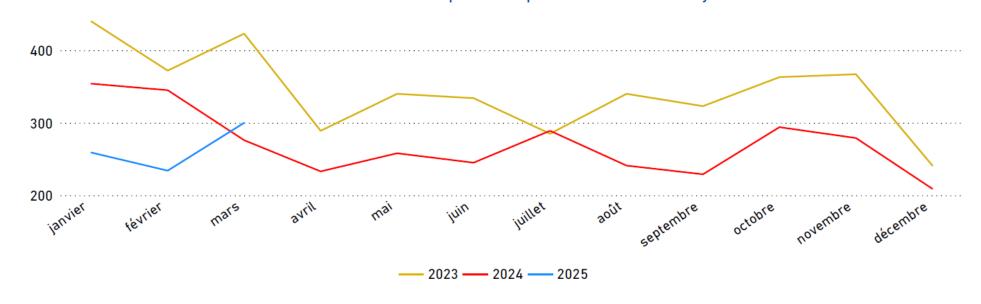


Flux d'inscriptions de personnes au FCC



	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
Indicateur	mars. 2025 ^j	anv. à mars. 2025	avr. 2024 à mars. 2025	mars. 2024	janv. à mars 2024	avr. 2023 à mars. 2024
Inscription des personnes au FCC	300	793	3 070	8,7 %	-18,7 %	-20,4 %
pour raison d'incidents sur chèque	278	707	2 619	20,9 %	-14,6 %	-17,1 %
pour raison de retraits de carte bancair	e 22	86	462	-53,2 %	-43,8 %	-35,3 %

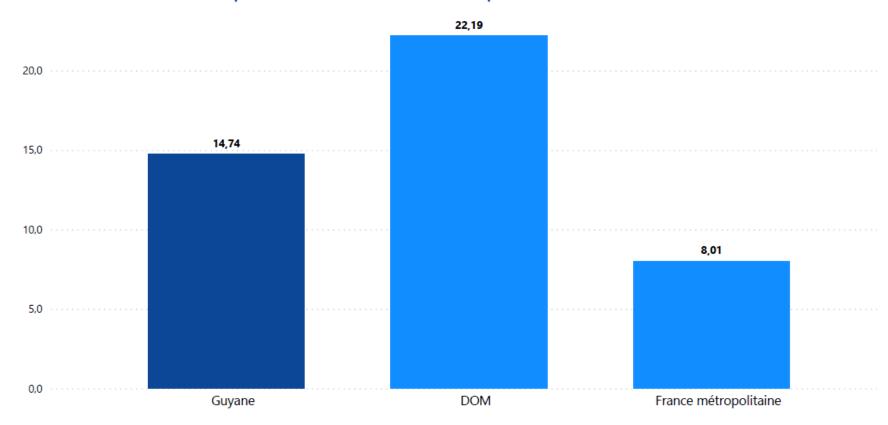
Nombre mensuel d'inscriptions de personnes au FCC (Guyane)



Flux d'inscriptions de personnes au FCC



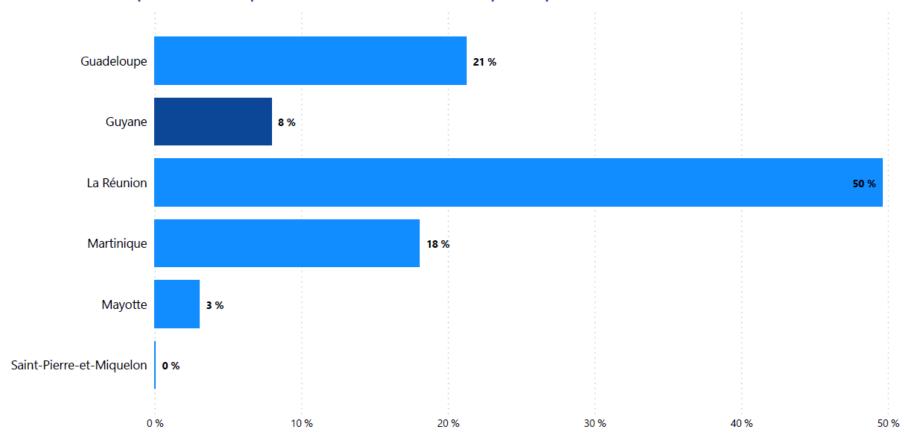
Nombre de personnes inscrites au FCC pour 10 000 habitants (mars 2025)



Flux d'inscriptions de personnes au FCC



Répartition des personnes inscrites au FCC par département en DOM (mars 2025)

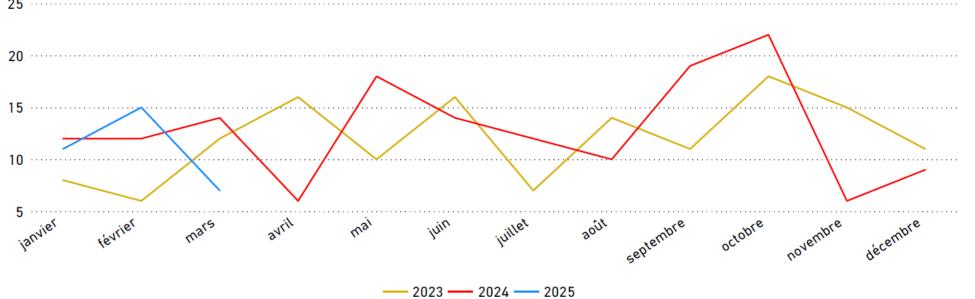


Désignations de droit au compte bancaire



	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
Indicateur	mars. 2025	janv. à mars. 2025	avr. 2024 à mars. 2025	mars. 2024	janv. à mars 2024	avr. 2023 à mars. 2024
Nombre de désignations de banque pour l'ouverture d'un compte	7	33	149	-50,0 %	-13,2 %	-4,5 %

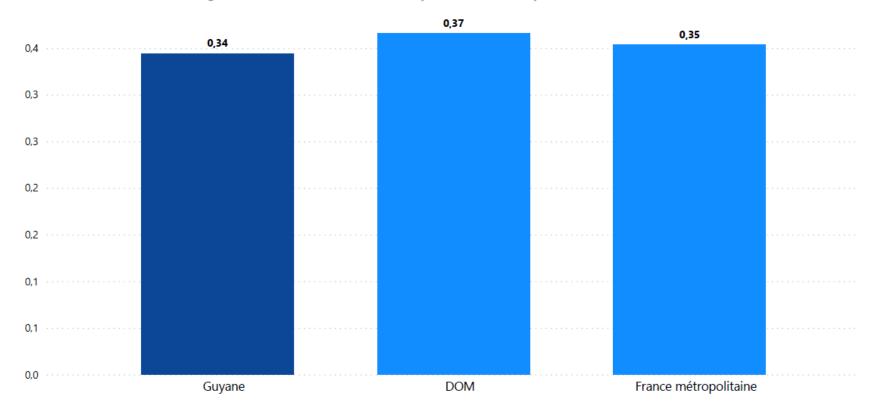




Désignations de droit au compte bancaire



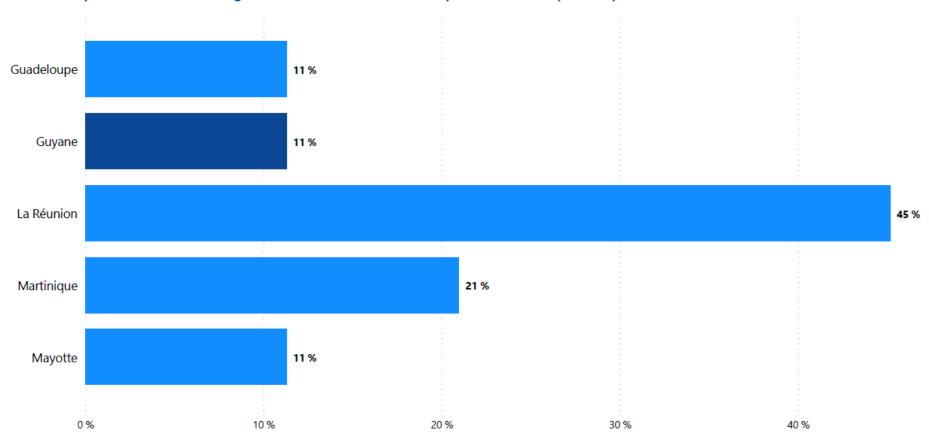
Nombre de désignations de droit au compte bancaire pour 10 000 habitants (mars 2025)



Désignations de droit au compte bancaire



Répartition des désignations de droit au compte bancaire par département en DOM (mars 2025)



Précision méthodologiques



- Les dépôts de dossier de surendettement sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- Les droits au compte (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM. des banques désignées
- Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC) sont établies sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM du domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- Les ratios calculés pour 10 000 habitants sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- estimation INSEE au 01/01/2024.



Agences IEDOM

Guadeloupe / Guyane / La Réunion / Martinique / Mayotte / Saint-Pierre-et-Miquelon



Siège Paris

www.iedom.fr





